

Le 25 septembre 1791 à Nogent-le-Rotrou.

Le dimanche 25 septembre 1791, le bureau de l'hôtel-Dieu de la ville comparaissait devant la municipalité afin de présenter une délibération de leur conseil d'administration allant dans le même sens que la délibération municipale du 3 mars de la même année ( il s'agissait de s'opposer à une demande du district de transporter le tribunal du district dans les locaux de l'Hôtel Dieu ). Cette démarche n'était sans doute pas aussi innocente qu'elle en avait l'air de la part de ces messieurs les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, en effet depuis le déclenchement de l'affaire des « sœurs patriotes » les tensions étaient extrêmement vives entre les deux institutions ( voir sur ce blog [l'article consacré à l'affaire des "soeurs patriotes"](#) . )

« Aujourd'hui vingt cinq Septembre mil Sept cent quatre vingt onze dans l'Assemblée du conseil général de la commune de la ville de Nogent Le rotrou, et celle de M. M. Les administrateurs de l' Les administrateurs de l'hôtel dieu de cette ville réunie au conseil général sont comparus M. M. Les administrateurs de l'hôtel dieu de cette ville lesquels ont dit que par delibération du bureau en date du vingt un du présent mois il avoit été arrêté qu'il seroit donné communication au conseil G.<sup>al</sup> de la commune de l'exposé mentionné en ladite delibération et de l'arrêté pris sur Ycelui par le bureau; Lecture faite de la de dudit arrêté et de la delibération prise sur Ycelui, le conseil Général De la commune A applaudi aux motifs qui ont déterminé m. m. les administrateurs de l'hôtel dieu dans cette delibération qui se trouve absolument conforme a l'esprit de celle qui a été prise par le conseil général de la commune du trois mars Dernier ;

En conséquence le conseil général de la commune et le bureau de l'administration de l'hôtel dieu réunis ont

arrêté qu'il seroit redigé un mémoire à l'appui de la deliberation du conseil général de la commune, et de celle du b.<sup>eau</sup> de l'hôtel dieu CY dessus datée, desquelles expedition sera Jointe+ [ en marge : + a la diligence des susdits Sieurs les administrateurs du bureau de l'hôtel dieu ] audit mémoire ainsi que de la présente, et pour manifester d'une manière plus authentique le vœu du général des Habitants de cette ville le même mémoire Sera Souscrit Par deux des habitants Notables auxquels on pourra en donner communication avant Son envoy à l'Assemblée nationale Dont acte:/. douze mots rayés nuls. + a la diligence de mes dits Sieurs les administrateurs de l'hôtel dieu.

Goislard ? baugas Gallet Fils

Denne Montigny ? Baudouin

J. marguerith Bourdeau

Quatranvaux G. Salmon L. ferré G. Ligot Noblet

*le jeune*

Manceau G ferre jean ferré

J Jallon P.<sup>er</sup> Lequette // J. Crochard

p.<sup>r</sup> de la C. maire

fortin le j Dagneau Fauveau

S<sup>e</sup> »<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Archives municipales de Nogent-le-Rotrou, 1D1 feuillet 161.